

*Que  
sais-je?*

**LES**

# **FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX**

**ALAIN PELLET  
ET DAVID RUZIÉ**



**PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

# TABLE DES MATIÈRES

Sigles et abréviations 5

Introduction — **La notion de fonctionnaire international** 9

I. Les traits caractéristiques de la définition, 11 : 1. L'exercice indépendant d'une fonction publique au service d'une organisation internationale, 11 ; 2. L'exclusivité et la continuité dans l'exercice des fonctions, 13 ; 3. Un régime juridique particulier de caractère international, 14 : A) La soumission de principe à des règles de caractère international, 15 ; B) L'étendue du caractère international du statut, 15.

II. La diversité des situations et les tentatives d'harmonisation, 17 : A) L'harmonisation au sein du régime commun des Nations Unies, 18 ; B) L'harmonisation à l'échelle européenne, 19.

Chapitre I — **Le lien de fonction** 21

I. Condition juridique et lien de fonction, 21 : 1. Les sources du droit applicable, 21 : A) Les sources écrites, 23 ; B) Les sources non écrites, 24 ; 2. Le lien de fonction et le pouvoir de modification de la condition juridique du fonctionnaire, 25 : A) Lien contractuel ou lien statutaire, 25 ; B) Etendue et limites du pouvoir de modification, 27.

II. La carrière, 31 : 1. Le recrutement, 31 : A) Les critères de recrutement, 31 ; B) La procédure de recrutement, 34 ; C) Les types d'engagement, 37 ; 2. Le déroulement de la carrière, 41 ; 3. La fin des fonctions, 43 : A) La cessation prématurée des fonctions. Le licenciement, 43 ; B) La cessation normale des fonctions. Le non-renouvellement, 45 ; C) Les effets de la cessation de fonctions, 48.

Chapitre II — **L'exercice des fonctions** 51

I. Les droits et les obligations des fonctionnaires, 51 : 1. Les droits, 51 : A) Le droit à une rémunération, 51 ; B) Le droit à une sécurité sociale, 55 ; C) La protection fonctionnelle, 57 ; D) Les libertés publiques, 58 ; E) Le droit aux congés, 63 ; 2. Les obliga-